FORMASUITE

# PROGRAMME DE LA FORMATION

## CSE - CSSCT Formation obligatoire (entreprise de + 300 salariés)

**Le 27/11/2026**

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir une connaissance approfondie du fonctionnement, des attributions et des moyens du CSE en matière de santé-sécurité ;
- Maîtriser les responsabilités liées à la santé et à la sécurité au travail ;
- Identifier les acteurs internes et externes à l'entreprise impliqués dans la prévention ;
- Assimiler les règles relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail présentes dans le Code du travail ;
- Comprendre les documents auxquels le CSE participe ou qui lui sont mis à disposition ;
- Savoir détecter les facteurs de risques professionnels et participer à la démarche de prévention de l'entreprise ;
- Mettre en œuvre les missions du CSE en matière de santé-sécurité et de conditions de travail.

### CONTENU

**AVANT LA FORMATION**

- Entretien téléphonique avec le formateur afin de personnaliser votre formation.
- Le programme de formation ci-dessous pourra donc être modifié gratuitement en fonction de vos attentes.

**JOUR 1**

**Matin**

**Le fonctionnement, les attributions, les moyens du CSE et de la CSSCT en matière de santé-sécurité**

- Les attributions du CSE dans les entreprises de 300 salariés et plus : consultations et informations, données SSCT de la BDES, différents droits d'alerte.
- Les règles de mise en place d'un CSE : composition, élection, mandat, modalités électorales, représentant de proximité, CSE interentreprises, suppression du CSE.
- Les moyens accordés aux membres du CSE : heures de délégation, déplacement et circulation, affichage, formation.
- Les dispositions particulières pour les entreprises de moins de 50 salariés et pour les entreprises de 50 salariés et plus : fonctionnement, local, réunions, règlement intérieur du CSE.

**Après-midi**

**Le fonctionnement des réunions du CSE pour les entreprises de plus de 50 salariés : ordre du jour, délibérations, procès-verbal, membres présents.**

- Les commissions des CSE des entreprises de 300 salariés et plus : fonctionnement de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail.
- La subvention de fonctionnement : son montant et son utilisation.
- Le recours aux experts du CSE : leur rôle et les modalités de leur intervention.

CONTACTEZ NOUS

**Du Lundi au Vendredi**
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Par téléphone au **05 31 60 07 07**
Par email : serviceclient@formasuite.fr
Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

**FORMASUITE**
12 rue Courbet 82000 Montauban
SIRET : 842 016 594 00017
N° de déclaration d'activité : 76820087382

- Les dispositions concernant les CSE centraux et les CSE d'établissements : leur composition, leurs attributions et leur fonctionnement.
- La protection des représentants du personnel et l'obligation de discrétion : les règles à respecter pour préserver l'indépendance et la confidentialité des membres du CSE.
- Cas pratique : Élaboration d'un ordre du jour de réunion, tenue d'une réunion de CSE fictive, rédaction d'un procès-verbal.

**JOUR 2**

**Matin**
**Les responsabilités relatives à la santé et la sécurité au travail**

- Les responsabilités civiles et pénales en matière de santé et de sécurité au travail
- La notion de faute inexcusable de l'employeur en matière de sécurité
- Le délit d'entrave et les sanctions encourues
- La délégation de pouvoir en matière de santé et sécurité au travail

**Après-midi**
**Les différents acteurs impliqués dans la prévention des risques professionnels**

- Les acteurs internes à l'entreprise tels que l'employeur, les représentants du personnel, les salariés et le service de santé au travail
- Les acteurs externes à l'entreprise tels que les organismes de prévention, les professionnels de la santé, les inspecteurs du travail et les services de l'État

Un cas pratique sera étudié avec les participants pour leur permettre de mieux comprendre le rôle de chacun des acteurs de la prévention. Ce cas pratique sera centré sur une situation concrète en entreprise, afin de permettre aux participants de mettre en pratique leurs connaissances.

**JOUR 3**

**Matin**
**Les règles liées à la santé, la sécurité et les conditions de travail dans le Code du travail.**

- Les obligations de l'employeur et des salariés en matière de santé et de sécurité au travail
- Le droit d'alerte et de retrait des travailleurs en cas de danger grave et imminent
- Les formations obligatoires en matière de santé et de sécurité au travail
- Les dispositions spécifiques relatives à certains travailleurs, tels que les femmes enceintes, les travailleurs handicapés et les jeunes travailleurs

L'objectif de ce module est de permettre aux participants de mieux comprendre les différentes obligations et règles en matière de santé, sécurité et conditions de travail dans le Code du travail, afin de mieux protéger les travailleurs. Des exemples concrets et des cas pratiques seront proposés aux participants pour faciliter leur compréhension.

**Après-midi**
**Les documents mis à disposition du CSE ou auxquels il contribue en matière de santé, sécurité et conditions de travail.**

- Le rapport et programme annuel de la santé, sécurité et conditions de travail (SSCT)

- Les registres et les documents relatifs à la santé, sécurité et conditions de travail
- Le document unique d'évaluation des risques (DUER)

Un cas pratique sera proposé aux participants pour leur permettre de mettre en pratique leurs connaissances. Ce cas pratique sera centré sur la revue et l'exploitation de la documentation SSCT de l'entreprise, si elle est fournie.

**JOUR 4**

**Matin**
**Les facteurs de risques professionnels et la démarche de prévention de l'entreprise**

- Les risques liés à l'incendie
- Les risques de chute
- Les risques de troubles musculo-squelettiques (TMS)
- Les risques psychosociaux et le harcèlement

Des mesures de prévention pour chaque famille de risques seront également présentées afin de permettre aux participants de mieux comprendre les mesures de prévention qui peuvent être mises en place pour réduire ces risques.

**Après-midi**
**La promotion de la prévention**

- Jeu de rôle : construction des grandes lignes d'un projet de prévention à présenter en public
- Analyse des moyens et ressources nécessaires pour la mise en œuvre du projet

**L'inspection des lieux de travail**

- Réalisation d'une visite des lieux de travail sur site
- Identification des risques et des non-conformités
- Rédaction d'un rapport d'inspection

**JOUR 5**

**Matin**
**L'analyse des situations de travail et l'étude ergonomique des postes de travail**

- Exercices d'identification des risques sur le poste de travail
- Définition des mesures de prévention adaptées à chaque risque
- Réalisation d'une étude ergonomique des postes de travail

**Après-midi**
**Les enquêtes en cas d'accident du travail ou de maladies professionnelles**

- Exercices d'analyses des accidents du travail par la méthode de l'arbre des causes
- Définition des actions correctives pour éviter la répétition d'accidents similaires
- Analyse des risques et prévention des maladies professionnelles

**Débrief de la formation et consolidation des connaissances**

- Un tour de table où les participants sont invités à donner leur avis sur la formation et à partager leur expérience ;
- Evaluation de la formation et de l'atteinte des objectifs

- Identification des axes d'amélioration

## PREREQUIS

- Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)

## PUBLIC VISE

- Membres du CSE
- Membres de la CSSCT
- Responsable sécurité
- Chefs d'établissement et DRH

- - -

- Formation collective
- Formation assurée au sein de vos locaux ou dans une salle de formation dans la ville de votre choix
- Dates de votre choix sans surcoût
- Entretien téléphonique préalable avec notre formateur afin de personnaliser votre formation
- Inscription à réaliser 15 jours avant le démarrage de la formation
- Horaires : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Nombre de participants : de 1 à 10 participants (au delà nous consulter)
- Formation accessible à toutes personnes porteuses de handicap. Locaux adaptés.

## DUREE

35 heures

## PEDAGOGIE

Montée en compétence assurée par l'association d'un contenu théorique et pratique. Etude de cas concrets en rapport avec votre quotidien professionnel.

Moyens et supports pédagogiques :

- Remise d'un support pédagogique
- Echanges interactifs
- Intervention d'un formateur expert dans son domaine

Modalités d'évaluation et de suivi :

- Exercices corrigés, études de cas réels, mise en application concrète et utile
- Évaluation pour valider vos acquis en fin de formation

Profil du formateur :

- Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation.
- Le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.
- Formateur référent : M.Lacave Téléphone : 05 31 60 07 07

Une attestation de formation sera délivrée au stagiaire.

FORMASUITE

# PROGRAMME DE LA FORMATION

CONTACTEZ NOUS

**Du Lundi au Vendredi**
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Par téléphone au **05 31 60 07 07**
Par email : serviceclient@formasuite.fr
Responsable Pédagogique : Yannick Lacave

**FORMASUITE**
12 rue Courbet 82000 Montauban
SIRET : 842 016 594 00017
N° de déclaration d'activité :
76820087382